



Divorce en cours, être en couple ?

Par **Elodie.stm**, le **27/06/2020** à **10:10**

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce depuis bientôt 3 ans nous sommes déjà passés devant le jaf en 2018 mais nous n'avons pas pu signer, tout a traîné. Actuellement, nous attendons une nouvelle date mais au vu des retards cela risque de prendre du temps.

Alors je me pose une question : quand un divorce est en cours, avons nous le droit de nous mettre en couple et de partir vivre chez la personne avec qui l'on est ?
Quelles sont les démarches pour éviter tout problème ?

Je me vois mal attendre encore 6 mois alors que tout liens on été coupés depuis 3 ans.

Merci.

Par **amajuris**, le **27/06/2020** à **11:46**

bonjour,

tant que le le divorce n'est pas définitif, les droits et obligations des époux demeurent dont le devoir de fidélité.

la décision vous appartient selon le contexte de votre divorce.

salutations